

## Export des observations de l'enquête publique du 19/01/2018 08:49

### **Observation n° 34 du 19 janvier 2018 - 08:38**

#### **Défavorable**

Auteur : noel ducret

Au vu de la qualité patrimoniale du territoire d'implantation du projet (paysage, biodiversité, présence de l'activité d'Avène liée à la santé et au bien être, au vu du caractère très aléatoire de la production, du coût exorbitant du soutien public au travers de la CSPE et de la fiscalité, l'intérêt de ce projet privé n'est pas démontré.

En plus au titre de la loi Montagne ce projet ne respecte pas les articles du code de l'urbanisme : atteinte au patrimoine paysager, naturel, culturel ; non démonstration de l'obligation technique de réaliser ce projet à cet endroit. (en effet ce projet peut être réalisé ailleurs et plus près des centres urbains de consommation, ce qui illustre que ce projet n'est qu'un projet spéculatif).

Ces éléments avec du bon sens du commissaire enquêteur, en réfléchissant sans grands efforts sur les enjeux de ce territoire devraient justifier la notification en fin d'enquête d'un avis motivé défavorable.

---